

CONSEIL MUNICIPAL

Procès-verbal

Séance du lundi 26 janvier 2026

Présents :

M. BORTOT Pascal, M. BLOT Dominique, M. BOEUF Alain, M. COUPECHOUX Franck, M. DE LA TOUR D'Auvergne Max, Mme GADY Sarah, Mme MARET Chantal, M. MONCHAUX Eric, Mme PEDRON Nathalie, Mme TERRIER Sandra

Absent excusé :

Mme SORBIER Chloé (procuration Mme Sarah GADY)

Absent : M. Pierre LUCOT

Secrétaire de séance : Mme MARET Chantal

Le procès-verbal du 20 octobre est approuvé à l'unanimité.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- approuve les comptes du Compte Financier Unique de l'année 2025, arrêtés à un déficit d'investissement de **- 87 012,15 €** (besoin de financement de **336 909,91 €**) et à un excédent de fonctionnement de **857 589,67 €**, soit un résultat global de clôture de l'exercice de **770 577,22 €**.
- approuve l'affectation des résultats 2025, laissant apparaître un besoin de financement de **336 909,91 €** à la section d'investissement (recette portée à l'article 1068 du BP 2026), report de l'excédent disponible de **520 679,76 €** à la section recettes de fonctionnement, (article 002 du BP 2026) et du report du déficit d'investissement, soit la somme de **87 012,15 €** à la section dépenses d'investissement (article 001 du BP 2026).
- décide l'attribution de subventions pour l'année 2026 pour un montant de **8 390 €**.
- décide de maintenir pour l'année 2026, les taux d'imposition inchangés, soit **6,23 %** pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, **38,74 %** pour la taxe foncière des propriétés bâties et **47,60 %** pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties.
- approuve le vote du budget principal 2026, présentant en section d'investissement des dépenses égales aux recettes pour un montant de **1 642 213,59 €** et en section de fonctionnement des dépenses de **1 267 879,00 €** pour des recettes de **1 302 718,76 €**.
- approuve le compte financier unique du budget annexe des Longs Champs faisant apparaître un déficit en section d'investissement de **7 123,03 €** et un solde positif en section de fonctionnement de **35 753,91 €**.

Soit un résultat de clôture de l'exercice de 28 630,88 €

- approuve l'affectation des résultats 2025, du budget annexe des Longs Champs, en inscrivant le besoin de financement de **7 123,03 €** en section d'investissement (article 1068 du BP 2026), en reportant le solde disponible de **28 630,88 €** en recettes de fonctionnement, (article 002 du BP 2026) et en reportant le déficit d'investissement, soit la somme de **7 123,03 €** en dépenses d'investissement (article 001 du BP 2026).
- approuve le vote du budget annexe des Longs Champs pour l'année 2026, présentant en section d'investissement des dépenses égales aux recettes pour **432 195,86 €** et en section de fonctionnement des dépenses et recettes équilibrées pour un montant de **460 826,74 €**.

- Questions et informations diverses :

Dominique BLOT, adjoint aux travaux, fait le point sur les actions récentes et à venir :

- **lotissement des Longs Champs** : Réalisation en cours des bassins de rétention.
- **voirie** : Travaux de réfection de la canalisation d'eau en cours sur l'avenue de la Gare. Divers problèmes constatés avec l'entreprise ont entraîné une dégradation de la chaussée, limitant la circulation à une seule voie jusqu'à la fin des travaux.
- **station d'épuration** : Les travaux d'agrandissement de la STEP ont été réceptionnés. La route de l'Association Foncière a été refaite, comme cela reste insuffisant, deux camions de gravier seront apportés pour compléter les travaux.
- **Salle des fêtes** : Remplacement des ampoules existantes par des LED.
- **Ecole élémentaire** : Difficultés de stationnement autour de l'église, gênant la manœuvre du bus scolaire.
- **Mairie** : Déménagement en cours, le stockage devient difficile, le démarrage des travaux est prévu à la mi-février.

Alain BŒUF, 1^{er} adjoint, présente ses vœux à M. le maire et à sa famille de la part des membres du conseil municipal et informe :

- de sa participation à plusieurs assemblées générales, constatant que, dans l'ensemble, tout se passe bien.
- de l'organisation de la compétition des interclubs Boxe Est France qui a réuni 160 compétiteurs.
- de la dégradation du gymnase, affecté par des dégâts des eaux et des problèmes d'évacuation.
- de la préparation du carnaval pour les enfants, qui se tiendra le 28 février 2026 à la salle des fêtes.

Nathalie PEDRON, 2^{ème} adjointe, informe :

- de la collecte des Restos du cœur qui se déroulera mardi 27 et jeudi 29 janvier de 16h à 19 h dans les locaux de l'ancienne mairie. Les denrées seront acheminées à Saint-Philibert samedi 31 janvier.
- de la distribution des colis des aînés avec 166 colis remis et précise qu'une nouvelle organisation moins contraignante sera mise en place pour cette année.
- du drive avec Colruyt mis en place en 2020, qui bénéficie en moyenne à 4 personnes.

M. le Maire informe :

- de sa rencontre avec le gestionnaire des projets de la Poste concernant les travaux de rénovation. Initialement, seul le désamiantage de la mairie était prévu, mais sur les conseils de l'architecte, plusieurs points ont été soulevés :
 1. Grouper et réaliser rapidement un désamiantage sans reporter les interventions des entreprises à un ou deux ans étant donné qu'elles seront sur place.
 2. Le mobilier et le matériel présents dans le bureau de poste doit être déménagé, ce qui est compliqué puisque la poste ne remettra pas le bureau en l'état initial puisque le local n'est plus adapté.
 3. Dans le cadre des travaux de rénovation, il est prévu de retirer toutes les fenêtres supérieures, y compris dans le coin du bureau de poste, pendant la durée des travaux (maçonnerie, encadrements, séchage), ce qui représente environ trois semaines. La Poste ne pourra pas maintenir ses fenêtres ouvertes pendant cette période. La meilleure solution envisagée serait de transférer temporairement le bureau de poste dans un petit local afin d'assurer la continuité du service, ce qui permettrait de maintenir une présence postale sur Saulon.

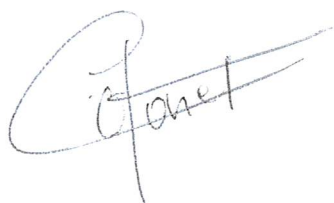
A terme, réfléchir sur l'installation d'une agence postale communale qui implique :

- le financement d'un mi-temps pendant 9 ans,

- un aménagement de l'agence postale estimé entre 25 000 et 30 000 € financé par La Poste,
 - le salarié recruté par la commune mais formé par La Poste. Un avantage supplémentaire de cette solution est que la commune récupère l'ensemble du local.
- de sa rencontre, en collaboration avec Max de la Tour d'Auvergne, M. Fabien MAITRE du SICECO, référent en éclairage public et plusieurs points ont été abordés :
- Une étude de l'équipement en éclairage solaire du passage menant au gymnase actuellement non éclairé, l'estimation est de 3 000 € pour deux mâts. Le SICECO propose des tarifs équivalents incluant la maintenance de l'éclairage.
 - Suppression de l'ensemble des projecteurs extérieurs des terrains de tennis, avec possibilité de subvention pour la dépose. Conservation des deux mâts centraux afin d'assurer l'éclairage complet du terrain.
 - Réévaluation de l'éclairage du terrain de pétanque.
 - Remplacement nécessaire de certaines prises défectueuses sur les candélabres pour permettre la pose des illuminations.
 - Proposition de mise en place d'un éclairage spécifique pour l'église.
 - Réflexion engagée sur l'installation éventuelle d'un éclairage public à détection de présence.
- d'une éventuelle participation financière de la commune à l'association du BMX qui a remplacé la grille de départ pour un montant de 28 000 €.
- dans le cadre de la construction du pôle scolaire et périscolaire, une commission d'appel d'offres se réunira jeudi 29 janvier afin de présélectionner trois architectes. Ces derniers devront fournir des documents complémentaires, à l'issue desquels un architecte sera définitivement retenu.
- de l'examen de la demande de l'association « La France en Courant » sollicitant l'organisation d'une arrivée d'étape à Saulon-la-Chapelle le dimanche 19 juillet. L'association demande une participation financière correspondant à la prise en charge de la restauration de 150 participants (15 € par personne) ainsi que des petits déjeuners, pour une enveloppe estimée à 2 000 €. Les membres du conseil municipal ne souhaitent pas donner une suite favorable à cette demande.

Fin 21 heures

La secrétaire de séance,
Chantal MARET



Fait à Saulon-la-Chapelle,
Le Maire,
Pascal BORTOT

